



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 mai 2014  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Vingt-sixième session

Points 3 et 5 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,  
politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement**

**Organismes et mécanismes de protection des droits de l'homme**

## **Bilan d'étape sur l'état d'avancement du rapport du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme fondé sur des travaux de recherche concernant les meilleures pratiques et les principales difficultés recensées en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme dans les situations consécutives à une catastrophe ou à un conflit**

### Note du secrétariat

1. Dans sa résolution 22/16, le Conseil des droits de l'homme a demandé au Comité consultatif d'établir un rapport fondé sur des travaux de recherche concernant les meilleures pratiques et les principales difficultés recensées en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme dans les situations consécutives à une catastrophe ou à un conflit, en mettant l'accent sur la prise en compte des droits de l'homme dans les opérations de secours, de relèvement et de reconstruction, dans le respect des principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance et de l'approche fondée sur les besoins en matière d'assistance humanitaire, en particulier pour promouvoir les capacités des États dans de telles opérations. Le Conseil a demandé au Comité de lui présenter un bilan d'étape sur l'état d'avancement du rapport fondé sur des travaux de recherche à sa vingt-sixième session et le rapport final à sa vingt-huitième session.
2. À sa douzième session, en février 2014, le Comité consultatif a décidé de recommander au Conseil des droits de l'homme de prolonger le délai prévu pour lui permettre d'approfondir ses travaux en adressant de nouveau des questionnaires aux parties concernées afin de recueillir leurs vues et leurs contributions, de sorte que le Comité présente le bilan d'étape à la vingt-septième session du Conseil et le rapport final à sa vingt-huitième session.
3. Le bilan d'étape du Comité consultatif susmentionné sera par conséquent achevé pour la vingt-septième session du Conseil des droits de l'homme.

---

GE.14-02781 (F) 110614 120614



\* 1 4 0 2 7 8 1 \*

Merci de recycler

